

**Province de Québec**  
**Municipalité de Chartierville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chartierville, lundi 7 janvier 2019 à la salle du Conseil de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

**1. Ouverture de la séance :**

Le maire Denis Dion ouvre la séance à 19h20 dû au retard motivé de la conseillère Mme Nathalie Guesneau.

Sont présents :

M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2

Mme Nathalie Guesneau, conseillère poste # 3

M. Claude Sévigny, conseiller poste # 5

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Paméla Blais est aussi présente.

Vacant, conseiller poste #1

Vacant, conseiller poste #4

Absence motivée : Mme Vanessa Faucher, conseillère poste #6

**2. Adoption de l'ordre du jour :**

**19-3052**

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par Mme Nathalie Guesneau et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2018.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités ad hoc.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
  - 7.1. Résolution – Dérogation mineure
  - 7.2. Résolution – Transport de personnes HSF
  - 7.3. Résolution – Formation pour élection du Préfet au suffrage universel
  - 7.4. Résolution – Déclaration des intérêts pécuniaires
  - 7.5. Résolution – Adoption du contrat de Services Sanitaires Denis Fortier collecte sélective
  - 7.6. Résolution - Adoption du contrat de Services Sanitaires Denis Fortier collecte des ordures ménagères
  - 7.7. Résolution – Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
  - 7.8. Démission conseiller poste #4, M. Guy Gilbert
  - 7.9. Élection partielle 24 février 2019
8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

**3. Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2018 :**

**19-3053**

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Nathalie Guesneau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 3 décembre 2018.

**4. Adoption des revenus & dépenses :**

**19-3054**

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018, pour un total des dépenses d'une somme de 53 551,05 \$ et un total des revenus d'une somme 27 856,79 \$

**5. Rapport du Maire :**

Le maire Denis Dion profite de la première réunion du Conseil pour souhaiter une bonne année 2019 à tous.

Il annonce la démission du conseiller M. Guy Gilbert, par contre, M. Gilbert demeure accessible afin de bien soutenir le personnel dans la démarche du mini-golf.

**6. Rapport des comités ad hoc :**

M. Simon Lafrenière annonce la venue d'un conteur pour la soirée Saint-Valentin 2019 le 23 février prochain.

Il annonce également l'ouverture officielle de la patinoire.

Mme Nathalie Guesneau confirme qu'elle sera présente au brunch du CAB le 20 janvier prochain et que de la documentation lui sera remise concernant l'aide communautaire du Haut-Saint-François.

M. Claude Sévigny rappelle que 2019 sera une grosse année dû au 150<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité en 2020 et que certains comités devront se mettre en place pour une belle organisation des festivités.

Celui-ci fait un retour sur le marché de Noël et qu'il n'en découle que du positif, la population a apprécié l'évènement et les exposants aussi. Bien entendu il y toujours place à l'amélioration, mais le comité se chargera d'y remédier pour 2019.

Aussi, M. Claude Sévigny annonce qu'il souhaite faire une demande pour le programme Nouveaux Horizons, celui-ci prévoit rencontrer le Club de l'Âge d'or afin de connaître leurs besoins.

M. Sévigny souhaiterait s'impliquer davantage dans la tenue de petits événements afin de garder la municipalité dynamique tout au long de l'année. Également, il y aura l'arrivée du mini-golf en 2019.

Pour ce qui est du dossier de subvention pour des cloches de compostage, celui-ci fut arrêté dû aux élections provinciales. Celui-ci évoque également d'autres pistes de solution pour une meilleure valorisation des déchets.

Concernant le dossier de la borne électrique, celui-ci demeure en suspens, car la municipalité ne peut confirmer un achalandage suffisant afin de se prévaloir de subvention substantielle.

M. Claude Sévigny, regarde à faire l'installation de toilettes sèches pour le CICM, car les coûts de location et de vidange sont de plus en plus importants.

## 7. Informations, correspondance & demandes diverses :

19-3055

### 7.1. Résolution – Dérogation mineure

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la rénovation cadastrale, un rapport de certificat de localisation a été réalisé en 2018 pour le 301, 10<sup>e</sup> rang à Chartierville, lot 5 404 110, avec une visite des lieux par un arpenteur le 24 mai 2018. On constate que des bâtiments empiétaient sur le lot adjacent 5 404 107, que ces bâtiments ont été déplacés, mais que les marges de recul ne sont pas respectées vis-à-vis des lots 5 404 107 et 5 404 106.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation 2018-01 vise donc les marges de recul, la marge arrière fixée à 6 mètres selon les règlements municipaux serait réduite à 3,6 mètres, la marge latérale fixée à 5 mètres serait réduite à 2,77 mètres et pour ce qui est du puits recouvert par une cabane il n'y a aucune marge étant donné qu'il est collé sur la ligne du lot.

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain voisine des terres boisées et que la dérogation est essentielle pour la vente du lot, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et pourra communiquer en tout temps avec le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE;** il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Sévigny;

**QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Chartierville accepte la demande de dérogation mineure 2018-01 présentée par la CCU de la municipalité de Chartierville visant la propriété de M. Michel Campagna, tel que décrit.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

19-3056

### 7.2. Résolution – Transport de personnes HSF

**ATTENDU** que l'organisme Transport de personnes HSF assure le transport des personnes à mobilité réduite sur le territoire de la MRC du Haut-St-François;

**ATTENDU** que la municipalité de Chartierville adhère à l'organisme Transport de personnes HSF dont la Ville Mandataire est East Angus;

**ATTENDU** que la municipalité de Chartierville approuve les prévisions budgétaires 2019;

**ATTENDU** que la municipalité de Chartierville approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la loi sur les transports.

Il est proposé par M. Simon Lafrenière et résolu que le conseil de la municipalité de Chartierville autorise le paiement de sa cotisation annuelle au montant de 3 427,00 \$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

19-3057

### 7.3. Résolution – Formation pour élection du Préfet au suffrage universel

**Considérant qu'**un appui est demandé relatif à la mise en place d'activités de formation adaptée à l'élection à la préfecture d'une MRC;

**Considérant que** la MRC du Haut-Saint-François procède à l'élection du préfet au suffrage universel, conformément à l'article 210-29-2 de la loi sur l'organisation territoriale municipale;

**Considérant que** la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit un mécanisme d'arrimage permettant de tenir simultanément les élections des municipalités locales et celle de la MRC;

**Considérant** la complexité des mécanismes d'arrimage proposés pour assurer le bon déroulement du processus électoral;

**Considérant que** les activités de formation d'élections locales des MRC qui élisent leur préfet au suffrage universel d'obtenir une formation adéquate afin de mettre en œuvre les mécanismes d'arrimage entre les deux paliers d'élection;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Sévigny ;

**Que** la municipalité de Chartierville demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir dès 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales;

**Que** lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet par suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

**Qu'**une copie de la résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, aux MRC visées par l'Élection du préfet au suffrage universel et aux municipalités locales du territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

#### **Adopté à l'unanimité**

##### *7.4. Résolution – Déclaration des intérêts pécuniaires*

**19-3058**

**Attendu qu'**un relevé des élus qui ont déposé devant le conseil une déclaration d'intérêts pécuniaires et ceux qui ne l'ont pas fait doit être transmis au plus tard le 15 février 2019 au MAMH.

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyée par Mme Nathalie Guesneau d'autoriser la secrétaire-trésorière à transmettre le relevé des intérêts pécuniaires au MAMH.

#### **Adopté à l'unanimité**

##### *7.5. Résolution – Adoption du contrat de Services Sanitaires Denis Fortier collecte sélective*

**19-3059**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalité du Canton de Lingwick, Chartierville, Hampden, La Patrie et la Ville de Scotstown se sont entendues pour demander des appels d'offres et des contrats de service communs pour la collecte et le transport des matières recyclable;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Scotstown a été nommé mandataire de l'entente d'achat en commun;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues et que celles-ci répondent aux spécifications demandées dans le document d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions, dont le résultat apparait ci-dessous, ont été ouvertes publiquement le 3 décembre 2018 à 15 h 05;

Soumissionnaires	Prix contrat global de 4 ans incluant les taxes
Sani-Estrie inc.	447 883,61\$
Services sanitaires Denis Fortier inc.	379 959,18\$

**EN CONSÉQUENCE;** il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Sévigny;

**QUE** le contrat pour la cueillette des matières recyclable pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022 soit adjugé à Services sanitaires Denis Fortier inc., soumissionnaire le plus bas conforme. Le coût du contrat de 4 ans pour le regroupement des 5 municipalités, incluant les taxes, est de 379 959, 18 \$ pour la collecte et le transport des déchets, tel que décrit dans le document d'appel d'offres, au contrat de services et aux documents en annexe;

**Adopté à l'unanimité.**

19-3060

7.6. *Résolution - Adoption du contrat de Services Sanitaires Denis Fortier collecte des ordures ménagères*

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalité du Canton de Lingwick, Chartierville, Hampden, La Patrie et la Ville de Scotstown se sont entendues pour demander des appels d'offres et des contrats de service communs pour la collecte et le transport des déchets résidentiels;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Scotstown a été nommé mandataire de l'entente d'achat en commun;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues et que celles-ci répondent aux spécifications demandées dans le document d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions, dont le résultat apparait ci-dessous, ont été ouvertes publiquement le 3 décembre 2018 à 14 h 05;

Soumissionnaires	Prix contrat global de 4 ans incluant les taxes
Sani-Estrie inc.	848 628,88 \$
Services sanitaires Denis Fortier inc.	622 294,87 \$

**EN CONSÉQUENCE;** il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Nathalie Guesneau,

**QUE** le contrat pour la cueillette des déchets pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022 soit adjugé à Services sanitaires Denis Fortier inc., soumissionnaire le plus bas conforme. Le coût du contrat de 4 ans pour le regroupement des 5 municipalités, incluant les taxes, est de 622 294,88 \$ pour la collecte et le transport des déchets, tel que décrit dans le document d'appel d'offres, au contrat de services et aux documents en annexe;

**Adopté à l'unanimité.**

19-3061

7.7. *Résolution – Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail*

**ATTENDU QUE** toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chartierville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chartierville entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chartierville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

**ATTENDU QU'IL** appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

**EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de M. Claude Sévigny, appuyé par M. Simon Lafrenière il est résolu que la municipalité de Chartierville adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail tel présentée.

**Adopté à l'unanimité.**

19-3062

7.8. *Démission conseiller poste #4 M. Guy Gilbert*

Dépôt officiel de la démission du conseiller M. Guy Gilbert au poste #4.

19-3063

7.9. *Élection partielle 24 février 2019*

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyée par Mme Nathalie Guesneau et résolu à l'unanimité de retenir la date du dimanche 24 février 2019 comme jour du scrutin pour la tenue d'une élection partielle pour les postes de conseiller #1 et #4.

**8. Période de questions :**

Le maire répond aux questions des citoyens.

**9. Affaires nouvelles :**

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

**19-3064**

**10. Levée de la séance :**

La séance est levée à 20 h 12 par M. Claude Sévigny sous la résolution 19-3064.

Denis Dion, maire

Paméla Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière